
PARC RÉGIONAL DU MONT HAM



ENJEU : Miser sur la ressource naturelle rurale

ITINÉRAIRE 2B

Date : mercredi 11 septembre 2013

Lieu : mont Ham

PROMOTEUR

Marc Cantin, CLD des Sources | courriel : cld.cantin@mrcdessources.com

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, le résumé de la présentation de M. Cantin n'a pu être rédigé.

CHERCHEURE

Marie Lequin, UQTR | courriel : Marie.Lequin@uqtr.ca

Résumé de la présentation de la chercheure :

La présentation de Mme Lequin vise à identifier les facteurs sociopolitiques susceptibles d'influer sur l'efficacité du développement d'un parc régional selon un processus de gouvernance locale. Après avoir défini les concepts de parc régional et de gouvernance locale, la chercheure présente les facteurs sociopolitiques influant sur la gouvernance locale (voir plus bas les clés à retenir). Enfin, la chercheure présente des résultats de recherche portant sur le cas des parcs nationaux au Nunavik.

Les clés à retenir selon la chercheure :

- structure historique, sociale, économique et politique du territoire favorisant une dynamique de développement économique/touristique;
- valeurs favorisant l'entrepreneuriat en tourisme sur un territoire donné;
- soutien de la communauté territoriale;
- engagement et dynamisme des acteurs locaux en faveur de l'activité touristique;
- organisation et réseautage des acteurs du développement touristique régional.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. : Qu'est-ce que la création du parc apporte concrètement de plus que les sentiers à la communauté?

- l'aire de jeu est agrandie;
- une restriction au niveau du jalonnement pour éviter que n'importe quoi soit fait (exemple : exploitation minière);
- la protection du territoire.

Q. : Qu'est-ce que le jalonnement?

R. : Le jalonnement permet d'acquérir un « claim » à l'extérieur des zones de « claims » désignées. Bref, ça permet à n'importe qui de mettre un « claim » à peu près n'importe où.

Q. : Est-ce que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) voit la chasse d'un mauvais œil?

R. : Non, mais de toute façon, les territoires de chasse ne relèvent pas des compétences municipales, ça relève du MRNF.

Q. : Avez-vous considéré le modèle de forêt de proximité?

R. : Ce projet existe depuis 2007, bien avant l'arrivée des forêts de proximité. On ne peut juxtaposer ces deux modèles; ils sont basés sur des modes de gestion différents.

Q. : Vous faites vos frais?

R. : Oui.

DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE

[PowerPoint de Marie Lequin, UQTR](#)